

Compte rendu du groupe de travail du 27 janvier 2012

Permutations :

67 candidats cette année contre 84 l'année dernière.

60% des demandes sont arrivées hors délais et 75% des demandes n'ont pas transité par voie hiérarchique bien qu'une circulaire explicative existe.

20% des barèmes sont mal évalués par les collègues mais l'administration reconnaît que les calculs sont compliqués avec l'ensemble des bonifications.

Aucune demande de bonification au titre du handicap n'a été enregistrée.

11 barèmes des lauréats au concours 2009-2010 sont passés de 22 à 26 points pour ne pas les défavoriser par rapport aux autres lauréats revalorisés depuis la nouvelle loi.

Postes de maitres G :

Suite au projet de carte scolaire, Madame Veillon-Perrin nous informe que chaque rééducateur sera reçu individuellement par l'Inspection.

Le SNUIPP a soulevé le problème des collègues maître G qui vont devoir participer au mouvement alors qu'on ne peut plus leur attribuer 10 points sur poste équivalent.

L'administration propose une bonification de 10 points élargie pour tous types de postes.

Le SNUIPP a rappelé que le CDEN n'ayant pas encore eu lieu, il ne souhaitait pas entériner les fermetures de postes en discutant dès aujourd'hui des priorités éventuelles à accorder.

Ce point sera rediscuté lors du groupe de travail des priorités en Mars.

PES :

Le SNUIPP après avoir rencontré les formateurs en janvier puis les PES cette semaine, a souhaité évoquer leurs difficultés.

Il s'est fait porte-parole du ressenti des jeunes.

A savoir :

- une fatigue importante liée au temps de préparation
- une organisation du temps coupée par un 75% et un 25% (sur des niveaux différents pour 6 d'entre eux) qui entraîne une charge de travail importante.
- des contenus de stage qui ne répondent pas à leur attente en n'étant pas axés sur leur niveau de classe.

Cette entrée très difficile dans le métier génère fatigue et découragement. C'est pourquoi le SNUIPP souhaite :

- que d'ici la fin d'année, les PES ne soient plus en pratique de classe sur leur 25% mais en observation sur des classes dans une perspective formatrice ;
- que soit réuni un groupe de travail avec des formateurs et des PES pour échanger sur le dispositif en vue de l'améliorer l'année prochaine ;
- que l'affectation des PES l'année prochaine se déroule en présence des intéressés comme cela se faisait au temps de l'IUFM

Madame Veillon-Perrin précise que le groupe de pilotage avait décidé jusqu'en Février d'une prise en main progressive de la classe et qu'après les vacances, les directeurs, les formateurs et les PES se réunissent pour envisager ensemble de l'organisation qui sera retenue d'ici la fin de l'année scolaire. Plusieurs options peuvent se dégager : période d'observation dans la classe ou dans un autre niveau du groupe scolaire ; prise en charge de la classe du formateur à temps plein ou à temps partiel ...

Madame Dodane rappelle que l'organisation est cadrée par une circulaire avec un pilotage académique. Donc l'administration entend les demandes mais ne veut pas négocier la formation.

Le SNUIPP n'entend pas négocier mais il sait que la parole ne se libère pas de la même façon avec l'institution et rappelle que les PES n'ont vraiment pas les conditions facilitantes. Il rappelle que dans l'académie les choix n'ont pas tous été identiques donc il existe une marge de manœuvre.

Pour les 25% Madame Veillon-Perrin reconnaît leur volonté de faire un parcours plus différencié après les vacances mais ils ont aussi des validations à faire.

La séance est levée.